

**Inspection Académique  
des Bouches-du-Rhône**

Division des Personnels

Bureau académique des  
personnels de l'enseignement  
privé 1<sup>er</sup> degré  
DP 5

Référence  
Reprise d'ancienneté.doc

Dossier suivi par  
Jean-Claude Masini  
Téléphone  
04 91 99 68 51  
Fax  
04 91 99 67 81  
Mél.  
ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédélec  
13231 Marseille  
Cedex 1

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les maîtres lauréats des  
concours

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'écoles privées sous contrat

Marseille, le 05 novembre 2009

**Objet** : reprise d'ancienneté.

Vous trouverez, ci-joint, un dossier destiné à permettre la reprise d'ancienneté correspondant à des services non pris en compte lors de votre accès à votre échelle de rémunération.

Je vous demande de bien vouloir m'en faire retour, **assorti des pièces justificatives, dans les meilleurs délais et au plus tard le 28 février 2010** (date correspondant au délai réglementaire de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009).

Pour l'Inspecteur d'Académie  
le Secrétaire Général

*signé*

**Michel RICARD**